



COMMUNE DE CHAMPVENT

Dispense d'enquête

N° D-2023 / 03

Dans sa séance du 9 octobre 2023, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête :

Propriétaires : Decrausaz Aurélien
Chemin du Château 4 bis
1443 Champvent

Nature des travaux : Ouverture d'une fenêtre en porte

Situation : Decrausaz Aurélien
Chemin du Château 4 bis

N° de parcelle : 47

Dérogation : Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général dans un délai de 10 jours, dès le 18 octobre 2023.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité